



METHANISATION : Audition du CNVMch à l'Assemblée nationale

**auprès de la mission d'information flash
sur l'acceptabilité et les modalités du déploiement des énergies renouvelables**

28 septembre 2022

Présentation réalisée par :

Nora Liberalotto, Présidente de "BIEN VIVRE DANS LE PERCHE", association de protection de l'environnement située dans l'Orne. (nora@bvperche.org)

Eric Eula, président de "BROUZILS SENTINELLES", association de protection de l'environnement située en Vendée. (eric.eula@electro-genes.com)

INTRODUCTION

Au nom du Collectif National Vigilance Méthanisation canal historique (CNVMch), nous vous remercions pour votre invitation, qui est pour nous un signe de reconnaissance du travail que mène notre collectif depuis 2018.

Le CNVMch est composé de 135 associations, collectifs citoyens, ONG et syndicats professionnels qui se mobilisent pour la plupart dans des territoires ruraux.

Notre mission est d'informer les citoyens et les élus sur les enjeux et les risques de la méthanisation ainsi que de s'opposer, par la voie légale, à des projets imposés et dangereux pour nos territoires.

En propos liminaire, nous tenons à préciser que, pour nous, hors autoconsommation à la ferme, **la METHANISATION N'EST PAS UNE ENERGIE RENOUVELABLE.**

Notre avis est fondé sur celui de scientifiques indépendants, qui nous alertent sur les approximations et les contre-vérités diffusées par les promoteurs de la méthanisation.

Le représentant du Collectif National Scientifique Méthanisation (CSNM) vient d'évoquer auprès de vous ces questions. Compte tenu du temps disponible, nous vous proposons de passer à la première partie de notre exposé. Si vous le souhaitez, nous pourrions y revenir au moment des questions réponses.

Notre présentation comporte deux parties, suivant les deux thématiques de cette mission flash : dans un premier temps, nous aborderons la question de l'acceptabilité puis, dans un second temps, nous ferons des propositions concernant le développement de la filière.

1. SUR L'ACCEPTABILITE DE LA METHANISATION

En France, cette question est aujourd'hui abordée de manière descendante. Le gouvernement et les promoteurs de la filière partent du postulat que la méthanisation est une énergie renouvelable et, de ce fait, acceptable. Face aux oppositions, ils cherchent des arguments pour convaincre les populations du bien-fondé de son développement.

Alors que, une interprétation ascendante de l'acceptabilité (comme préconisée par le Conseil Economique Social et Environnemental) permettrait de partir du point de vue des territoires et de s'interroger sur ce qui est non seulement acceptable mais SURTOUT de ce qui est souhaitable pour les personnes qui habitent et travaillent sur chaque territoire.

Soulignons que les oppositions ne sont pas uniquement le fait des riverains aux projets ou des habitants des communes concernées mais aussi :

- des associations environnementales,
- des collectifs scientifiques,
- des agriculteurs, des syndicats paysans,
- d'élus de tous bords.

Sans prétendre parler au nom de tous ces opposants, nous voulons vous expliquer pourquoi **la méthanisation est DEVENUE INACCEPTABLE** pour notre collectif.

Tout d'abord, parce qu'**elle se développe en catimini, suivant la politique du fait accompli** : ni information objective, ni participation du public à la prise de décisions, alors que c'est une obligation légale, établie par la convention d'Aarhus et dont la France est signataire. Pour rappel, le Conseil d'Etat a confirmé en 2021 son application en droit interne.

La méthanisation est devenue INACCEPTABLE également :

- **parce que cette filière se développe en faisant fi de la démocratie.** Nous dénonçons :
 - l'usage systématique de décrets pour réglementer la filière, sans consultation ni débat au Parlement ;
 - un régime de la déclaration qui dispense du devoir d'information et de concertation ;
 - quant aux autres régimes ICPE, les consultations ou enquêtes publiques sont une pure formalité administrative, une mascarade de participation : les projets sont

toujours autorisés, sans tenir compte des avis défavorables même quand ceux-ci sont majoritaires et fondés ;

- l'avis de l'Autorité Environnementale est rarement sollicité et, de toute façon, jamais suivi. Alors qu'il s'agit d'une autorité indépendante qui peut éclairer le public, les élus et les préfets sur les enjeux environnementaux des projets ;
 - enfin, lorsque des réunions d'information sont organisées par les élus ou par les préfetures, ils donnent la parole uniquement aux promoteurs, qui cherchent à convaincre et non pas à informer ou mettre en place une concertation.
- **par la privatisation de l'aménagement du territoire** qu'elle entraîne. Les préfetures autorisent, en zone rurale, des installations de nature industrielle du seul fait qu'une partie des actionnaires sont des agriculteurs. Sachant que rien n'empêche les industriels de reprendre les installations par la suite, on est, de facto, en train de créer des zones industrielles en zone agricole sur tout le territoire.
 - **par la mise en concurrence entre cultures alimentaires et énergétiques** qu'elle engendre. Contrairement au discours promotionnel, la plupart des méthaniseurs ne fonctionnent pas avec des déchets, mais avec des matières organiques pouvant servir à l'alimentation humaine ou animale. Ce que dénonce la Confédération paysanne, qui face aux effets des sécheresses, demande l'interdiction de l'utilisation de tout type de fourrage pour alimenter les méthaniseurs.
 - **par ses effets délétères sur les terres agricoles** et notamment l'appauvrissement et la pollution des sols ainsi que l'utilisation des surfaces agricoles pour des cultures énergétiques.
 - **par le discours institutionnel qui élude le débat sur la sécurité de la filière.** Alors que l'accidentologie démontre des risques sanitaires avérés, une sécurité des populations menacée, des pollutions de l'eau, de l'air et des sols...
 - **par les nuisances** qu'elle génère, la plupart du temps niées ou minimisées par ses promoteurs. Les populations à proximité de ces installations peuvent témoigner des odeurs nauséabondes, des nuisances sonores, de l'augmentation du trafic routier, de la destruction des paysages. Autrement dit, du fort impact sur leur qualité de vie et sur leur territoire.

La méthanisation est devenue INACCEPTABLE aussi :

- **en raison de sa réglementation laxiste**, qui ne protège ni l'environnement ni les populations ni l'agriculture paysanne.
- **du fait des graves manquements dans l'instruction des dossiers et l'absence quasi systématique de contrôles** par les services de l'Etat, par manque de moyens. Des exploitants soumis à l'autocontrôle, deviennent ainsi juge et partie. Cet état de fait autorise toutes les dérives et notamment le dépassement des capacités déclarées, les régularisations à posteriori et l'absence de sanctions à hauteur des enjeux...

- **à cause des subventions publiques allouées, sans qu'aucun débat démocratique** n'existe à ce jour sur leur pertinence. Alors que ce débat est indispensable, compte tenu de la faible efficacité énergétique de cette filière ainsi que des distorsions que ces subventions génèrent au sein du monde agricole, notamment sur les prix des fourrages et du foncier, comme le dénonce la Confédération Paysanne.
- enfin, par **la remise en cause profonde du lien social et du vivre ensemble en milieu rural** qu'elle induit. Cette filière est en train de diviser des communautés, opposant habitants et porteurs de projet, élus et parfois même forces de l'ordre, mobilisées pour intimider des associations qui agissent pourtant en toute légalité.

Du point de vue démocratique, cette situation ne peut plus durer. C'est pourquoi, pour finir cette intervention, nous vous faisons des propositions concrètes pour y remédier.

2. SUR LES MODALITES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE :

Alors que le gouvernement propose de l'accélérer, nous vous demandons au contraire de le stopper dès aujourd'hui. **Nous vous proposons de voter un moratoire**, comme le demandent aussi la Confédération Paysanne et d'autres associations, comme Eau et Rivières de Bretagne.

Pourquoi un moratoire ?

- pour prendre le temps de **faire une évaluation objective et indépendante** des externalités de la filière, de son coût et de son efficacité énergétique.
- pour donner **aux citoyens le temps et les moyens de s'informer correctement et de participer à un débat** vraiment démocratique.

Quant à la régulation de cette filière,

Alors que le gouvernement vous propose de réduire encore plus la réglementation, nous vous demandons au contraire de la durcir. Nous vous demandons :

- **de revenir à un régime unique des installations classées pour la protection de l'environnement** établissant :
 - l'obligation d'information et de participation du public aux décisions (conformément à l'article 6 de la Convention d'Aarhus),
 - l'obligation d'une évaluation environnementale systématique,
 - et la fin du régime de l'auto-contrôle.

- **d'interdire l'utilisation de ressources alimentaires agricoles** pour approvisionner les méthaniseurs, et ce, quelle que soit leur taille.
- **l'établissement de contrôles stricts des fuites de méthane** dans toutes les chaînes de production et de transport.

Enfin, en ce qui concerne les contentieux en cours :

Alors que le gouvernement envisage de limiter par décret la durée des contentieux, **nous vous demandons de respecter le principe de non-régression en matière de protection de l'environnement** et donc, de signifier votre opposition à cette mesure. Il faut **donner à la justice les moyens de travailler en toute sérénité**, et non pas la contraindre à donner des jugements hâtifs qui pourraient s'avérer catastrophiques.

Si vous voulez **réduire le nombre de contentieux et désengorger les tribunaux :**

- Prescrivez une obligation légale d'information et de concertation préalable.
- Dotez les préfetures des moyens nécessaires pour instruire correctement en amont les dossiers et procéder en aval à des contrôles systématiques et fréquents.

EN CONCLUSION

L'opposition citoyenne n'est pas le problème à résoudre, mais le signe de graves dysfonctionnements du fait du manque de moyens des services de l'Etat et d'une réglementation qui ne protège ni l'environnement ni les populations ni l'agriculture paysanne.

Nous vous remercions une fois encore de votre invitation, et nous souhaitons être entendus.

Nous espérons que, en tant qu'élus de la République, vous agirez pour que **la transition énergétique soit démocratique, socialement juste et respectueuse de l'environnement**.

Contactez le CNVMch : cnvm-ch@orange.fr et cnvmetha@gmail.com

Site internet : <https://www.cnvmch.fr/>